



République Française
Département LOIRET
Canton de MONTARGIS

VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2025_0643

ARRETE ACCES DOMAINE DE LISLEDON

FÊTE DU DRAPEAU

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR ;
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2 ;
- Vu la demande présentée par Monsieur LARIVIERE, Président Départemental de l'Union Nationale des Combattants concernant l'organisation de la Fête du Drapeau le dimanche 21 Septembre 2025 ;
- Considérant que la mise en place du matériel nécessaire à l'organisation nécessite l'absence du public au Domaine de Lisledon;

ARRETONS

Article 1^{er} : L'accès du Domaine de Lisledon sera interdite au public et réservé aux organisateurs du vendredi 19 Septembre à partir de 20H00 au Dimanche 21 Septembre jusqu'à 20H00

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services technique.s

Article 3 : Monsieur le Président Départemental de l'Union Nationale des Combattants et Madame le Maire de VILLEMANDEUR sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président Départemental de l'Union Nationale des Combattants, M. le Responsable des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 15/09/2025

Le Maire,



Date d'affichage : 15/09/2025